



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-117 / 7-5-1**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 28 octobre 2021, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

**Représentés :** P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, B. SARRAT.

**Absente :** B. MUNOZ.

Le secrétaire de séance désigné est N. VUILLERMOZ-BIRON.

---

**OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Demande de subvention du collectif des Associations pour le Réveillon Solidaire du 31/12/2021**

---

Rapporteur : Alyne MOTTE

**EXPOSE :** Depuis 2012, les associations voironnaises (Le Rigodon, Arts en Action, le Comité de Solidarité, le Diaconat Protestant, le Secours Catholique, le Secours Populaire et l'Epicierie Solidaire Amandine) organisent un Réveillon Solidaire.

Ce réveillon est ouvert à tous les Voironnais, moyennant une participation financière minimale. Les inscriptions se font auprès des associations du Collectif.

Les associations assurent toute la logistique de ce réveillon, mobilisent des bénévoles pour la préparation de la salle, assurent l'accueil des usagers, le service du repas et l'animation. La cuisine centrale de la ville réalise l'entrée et le plat principal.

Pour faciliter la logistique, le CCAS prend en charge la location de 2 étuves (remise en chauffe des plats chauds), la location de la vaisselle (environ 1000 €) et un agent de sécurité SSIAP (environ 300 €).

Le tarif reste maîtrisé pour permettre à tous de participer. Le prix est fixé à 7€ minimum pour les adultes et 2€ pour les enfants de moins de 10 ans. Le collectif souhaite limiter le nombre des participants à 280, conformément à la capacité de la salle.

.../...

Cependant, en l'absence de reconduction de subvention de la ~~Fondation de France~~, le budget ne peut pas être équilibré sans une aide financière de la ville. En 2019, une subvention de 1 000 € a été accordée.

Suite au réveillon 2019 il reste au collectif 900 € de disponible pour le prochain réveillon. Le budget prévisionnel est de 6000,00 €

La demande de subvention du collectif des associations s'élève à 1000 €, compte tenu de l'augmentation des prestations nécessaires à l'organisation.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable du Bureau des Adjointes du 13 octobre 2021,  
Vu l'avis de la commission Finances, Administration générale, Commerces et Sécurité du 25 octobre 2021,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'accorder une subvention de 1 000 € au collectif pour la réalisation du réveillon solidaire du 31 décembre 2021.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE - 34 POUR**  
**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT